



RAPPORT DE CONSTATATION (LETTRE)

Le 10 novembre 2023,

Chef de Service AUBRY Jérôme

à

**Monsieur le Maire
Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale
Service Urbanisme et foncier**

VILLENEUVE-LOUBET

Rapport N° : 202311 0010

Date : 03 novembre 2023 Heure : 19h30

**OBJET :
Constat d'affichage**

Nous soussigné(s), Chef de Service AUBRY Jérôme

Agents de Police Judiciaire Adjoints, agréés et assermentés, en résidence à la Mairie VILLENEUVE-LOUBET

En fonction à la Police Municipale de VILLENEUVE-LOUBET

Agissant en tenue et de service, conformément aux ordres reçus de Monsieur le Maire de VILLENEUVE-LOUBET

Vu les articles 21, 21-2, D14-1 et 73 du Code de Procédure Pénale

Vu les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des faits suivants :

Le vendredi 03 novembre 2023, nous sommes requis par le service urbanisme et foncier afin d'effectuer un constat d'affichage concernant les avis d'enquête publique des procédures de la Modification de Droit Commun n° 7 et de la Déclaration de Projet n° 2 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 26 septembre 2013 et modifié. Ces affichages sont présents et visibles depuis la voie publique sur quatre sites de la commune de Villeneuve-Loubet :

- Mairie Centrale Place de la République, affichage présent réglementairement apposé sur le panneau d'information municipal.
- Mairie annexe avenue Jacques Yves Cousteau, affichage présent réglementairement apposé sur le panneau d'information municipal.
- Service Urbanisme avenue des rives , affichage présent réglementairement apposé sur le panneau d'information municipal.
- Terrain de l'Ermitage Chemin des hautes Ginestières , affichage présent apposé sur une grille délimitant l'institut wallon.

Précisons joindre des clichés photographiques en annexe du présent rapport

Rapport fait pour être transmis à notre Chef de Service ainsi qu'à Monsieur le Maire de VILLENEUVE-LOUBET.

En conséquence, nous avons rédigé le présent rapport à toutes fins que vous jugerez utiles.

Fait et clos à VILLENEUVE-LOUBET
Le trois Novembre deux mille vingt trois

Jérôme AUBRY
Signature du Chef de Service
N°2023 110010
Responsable du Bureau d'Ordre
de la Police municipale de Villeneuve Loubet



Signature du rapport N°2023 110010

Les A.P.J.A. :

Jérôme AUBRY
Chef de service
Responsable du Bureau d'Ordre
de la Police municipale de Villeneuve Loubet

Vu et transmis,
Le Chef de Service de Police Municipale

P/O

Jérôme AUBRY
Chef de service
Responsable du Bureau d'Ordre
de la Police municipale de Villeneuve Loubet



Photo N°1 - <Nouvelle photo>

Commentaire : Mairie Centrale Place de la République



Photo N°2 - <Nouvelle photo>

Commentaire : Terrain de l'Ermitage Chemin des hautes Ginestières



Jérôme AUBRY
Chef de service
Responsable du Bureau d'Ordre
de la Police municipale de Villeneuve Loubet

Photo N°3 - <Nouvelle photo>
Commentaire : Service Urbanisme avenue des rives

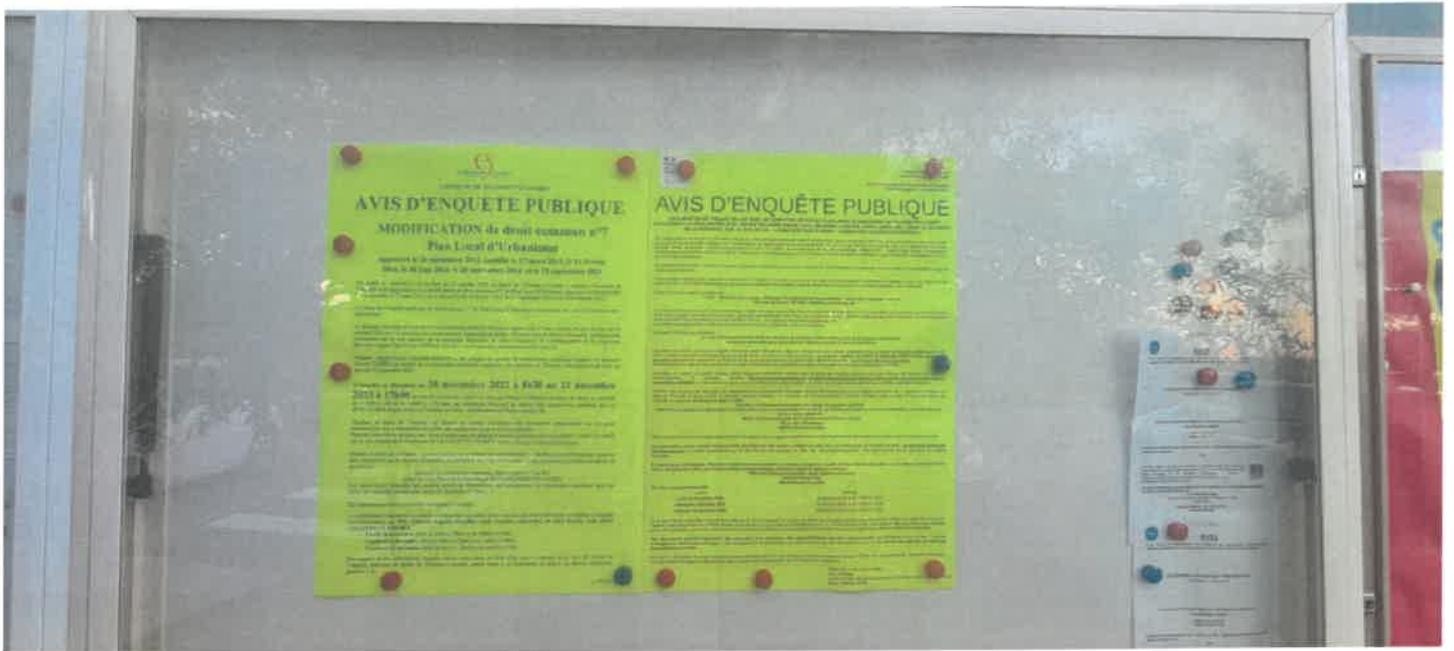


Photo N°4 - <Nouvelle photo>
Commentaire : Mairie annexe avenue Jacques Yves Cousteau



Jérôme AUBRY
Chef de service
Responsable du Bureau d'Ordre
de la Police municipale de Villeneuve-Loubet

POLICE MUNICIPALE



VILLENEUVE-LOUBET

Rapport N° : 202312 0003

Date : 01 décembre 2023 Heure : 13h30

OBJET :
Constat d'affichage

RAPPORT DE CONSTATATION (LETTRE)

Le 13 décembre 2023,

Brigadier-Chef Principal DESPRES Gérard
Brigadier-Chef Principal DARBELET Quentin
Gardien Brigadier DE BON Yannick

à

Monsieur le Maire
Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale
Service urbanisme et foncier

Nous soussigné(s), Brigadier-Chef Principal DESPRES Gérard
Brigadier-Chef Principal DARBELET Quentin
Gardien Brigadier DE BON Yannick

Agents de Police Judiciaire Adjointes, agréés et assermentés, en résidence à la Mairie VILLENEUVE-LOUBET

En fonction à la Police Municipale de VILLENEUVE-LOUBET
Agissant en tenue et de service, conformément aux ordres reçus de Monsieur le Maire de VILLENEUVE-LOUBET

Vu les articles 21, 21-2, D14-1 et 73 du Code de Procédure Pénale
Vu les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des faits suivants :

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des faits suivants :

Le vendredi 1er décembre 2023, nous sommes requis par le service urbanisme et foncier afin d'effectuer un constat d'affichage concernant les avis d'enquête publique des procédures de la Modification de Droit Commun n° 7 et de la Déclaration de Projet n° 2 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 26 septembre 2013 et modifié. Ces affichages sont présents et visibles depuis la voie publique sur quatre sites de la commune de Villeneuve-Loubet :

- Mairie Centrale Place de la République, affichage présent réglementairement apposé sur le panneau d'information municipal.
- Mairie annexe avenue Jacques Yves Cousteau, affichage présent réglementairement apposé sur le panneau d'information municipal.
- Service Urbanisme avenue des rives , affichage présent réglementairement apposé sur le panneau d'information municipal.
- Terrain de l'Ermitage Chemin des hautes Ginestières , affichage présent apposé sur une grille délimitant l'institut wallon.

Précisons joindre des clichés photographiques en annexe du présent rapport

Rapport fait pour être transmis à notre Chef de Service ainsi qu'à Monsieur le Maire de VILLENEUVE-LOUBET.

En conséquence, nous avons rédigé le présent rapport à toutes fins que vous jugerez utiles.

Fait et clos à VILLENEUVE-LOUBET
Le 1er décembre deux mille vingt trois

Signature du rapport N°2023 120003

Les A.P.J.A. :

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal line.

Vu et transmis,
Le Chef de Service de Police Municipale

13 DEC. 2023

A blue circular official stamp of the 'POLICE MUNICIPALE VILLENEUVE-LOUBET' with a star in the center. A handwritten signature in black ink is written across the stamp.

Photo N°1 - Mairie annexe avenue Jacques Yves Cousteau



Photo N°2 - Service Urbanisme avenue des rives



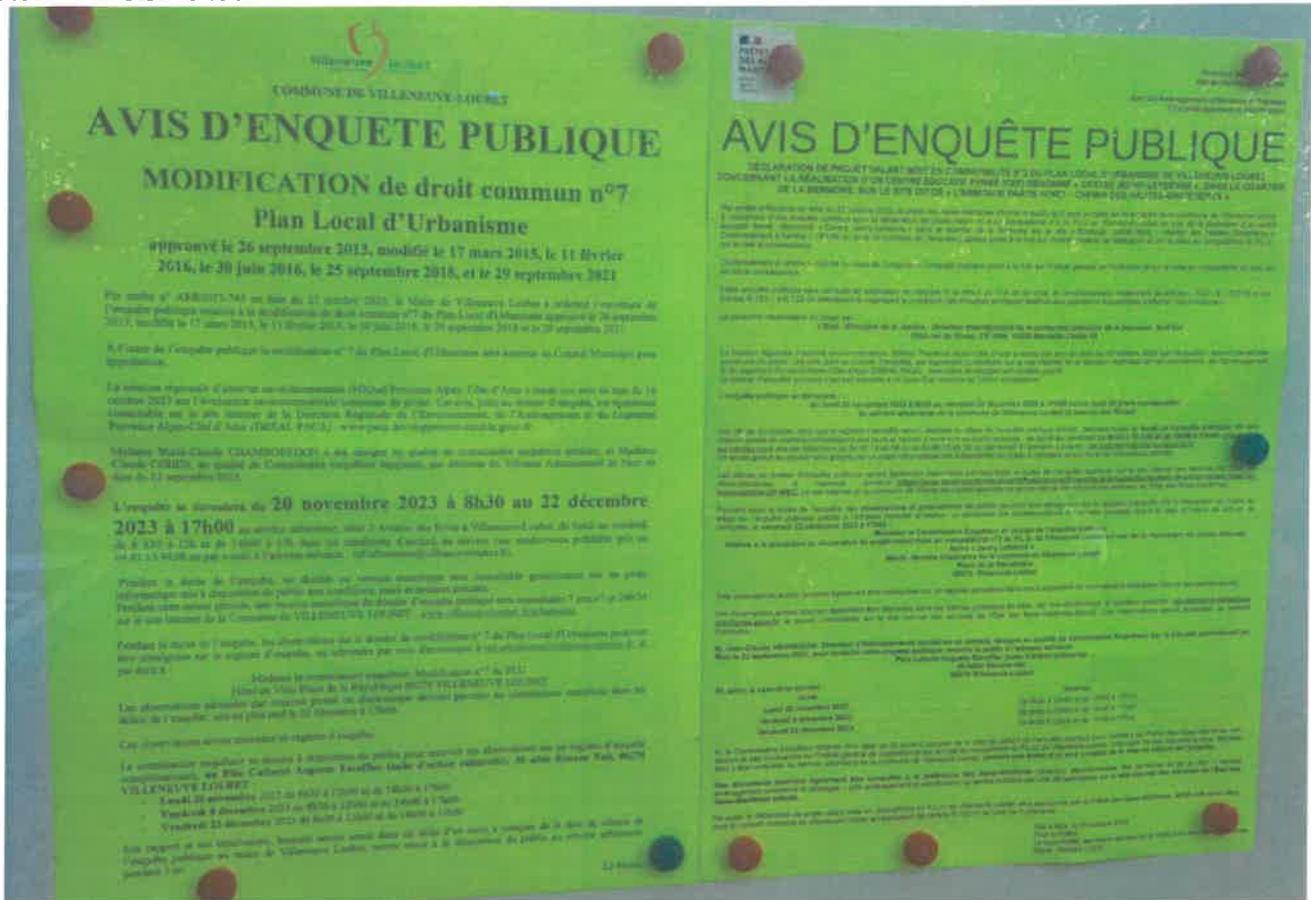
Photo N°3 - Terrain de l'Ermitage Chemin des hautes Ginestières



Photo N°4 - Mairie Centrale Place de la République



Photo N°5 - CONSTAT





Villeneuve-Loubet

RAPPORT N° 202312000026

Objet :
Rapport de constatation d'affichage

Destinataires :

- Monsieur le Maire
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale
- Archives de la Police Municipale

Rapport d'Information

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux du mois de décembre,

Nous soussigné(s), Gardien-Brigadier JUST Olivier, Brigadier-Chef Principal SAINT-AUBIN Laurent,

Agents de Police Judiciaire Adjoint, agréés et assermentés, en résidence à la Mairie de Villeneuve-Loubet
En fonction à la Police Municipale de Villeneuve-Loubet
Agissant en tenue et de service, conformément aux ordres reçus de Monsieur le Maire de Villeneuve-Loubet
Vu les articles 21, 21 2°, 21-1, 21-2, D14-1, 73 et 429 du Code de Procédure Pénale
Vu les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'article L511-1 du Code de la Sécurité Intérieure
Nous avons l'honneur de vous rendre compte des faits suivants :

Le vendredi 22 décembre 2023, à 17h00, nous sommes requis par le service urbanisme et foncier afin d'effectuer un constat d'affichage concernant l'avis d'enquête publique de la procédure de modification de droit commun 7 du PLU de Villeneuve-Loubet.

L'avis d'enquête publique de cette procédure est présent ce jour et visible depuis la voie publique sur le Terrain de l'Ermitage, chemin des Hautes Ginestière, affichage présent apposé sur une grille de l'institut Henri Wallon.

Clichés photographiques annexés au présent rapport.

Rapport fait pour être transmis à notre Chef de Service ainsi qu'à Monsieur le Maire de Villeneuve-Loubet.

En conséquence, nous avons rédigé le présent rapport à toutes fins que vous jugerez utiles.

Fait à Villeneuve-Loubet

Le vingt deux du mois de décembre deux mille vingt trois

Signature du rapport N°202312000026

Les A.P.J.A. :

Vu et transmis, **26 DEC. 2023**
Le Chef de Service de Police Municipale

|

Photo N°1 - db6f956c-80b5-471c-aa09-6c1e68c5e2e1
Commentaire :Affichage Mairie principale - Place de La République



Photo N°2 - 216f24d5-7f4e-4954-b3c0-4ad29204b3f9
Commentaire :Affichage Mairie principale- Place de La République



Photo N°3 - 7113f047-f71a-446f-9e07-4ec13e7eb5f5
Commentaire :Mairie Annexe- Avenue Jacques Yves COUSTEAU

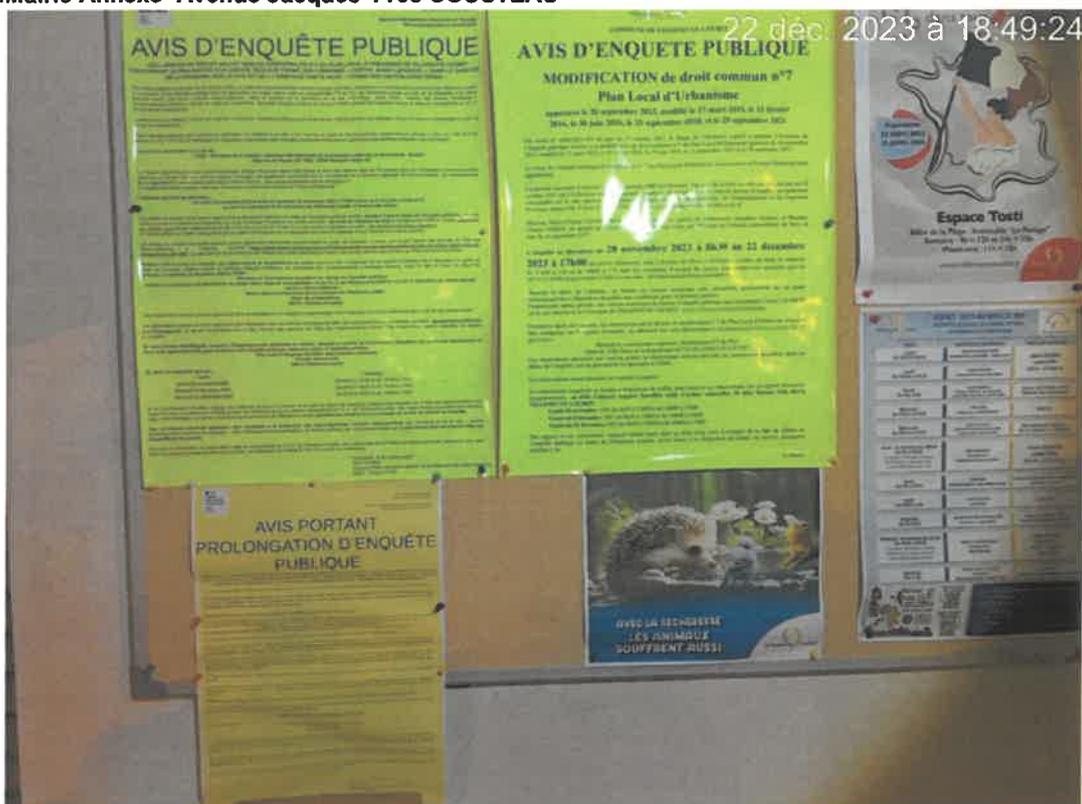


Photo N°4 - bdba707e-120d-4742-b27a-945e53cf62e3
Commentaire :Service Urbanisme - Avenue des Rives

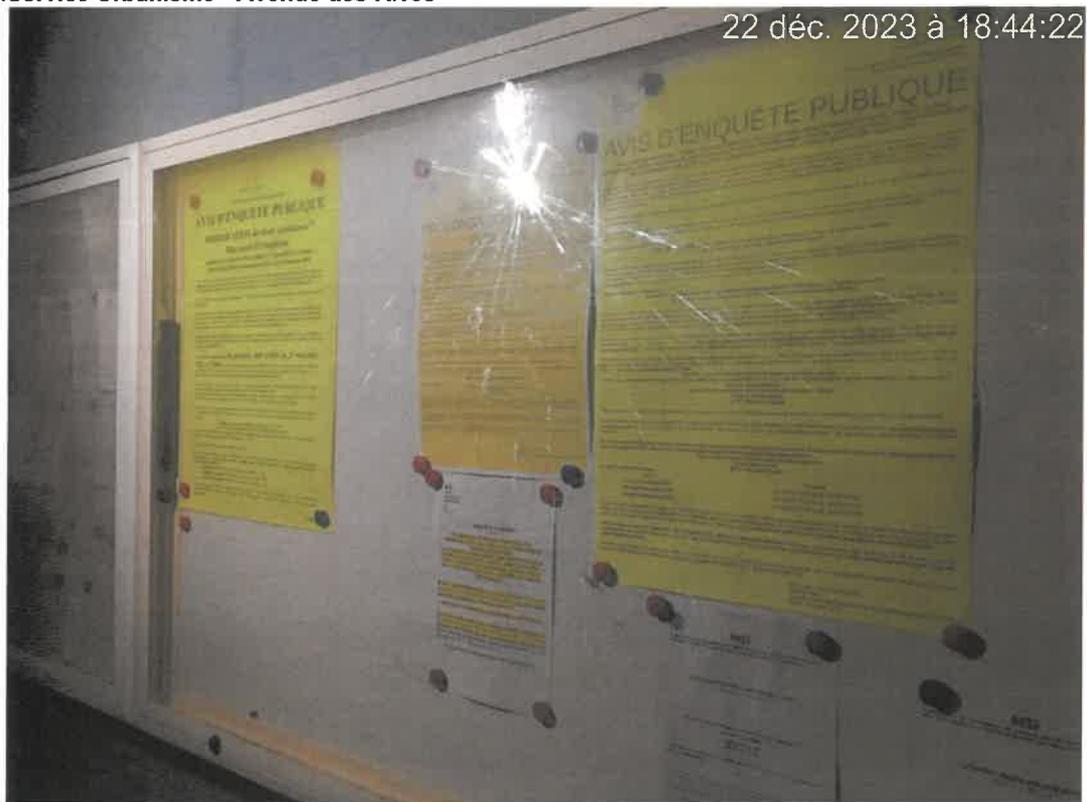


Photo N°5 - **b0f140cf-7da9-4189-9ada-c67e93fb7cc6**
Commentaire : **Service Urbanisme - Avenue des Rives**



Photo N°6 - **6d02bf55-ac51-4d9a-b652-64ddf73e22c6**
Commentaire : **Terrain de L' Ermitage - Chemin des Hautes Ginestieres**

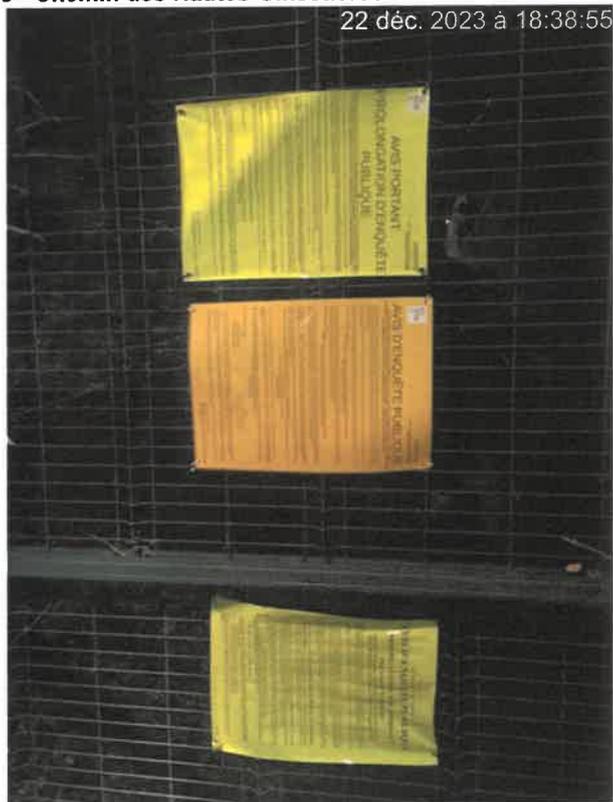


Photo N°7 - 6d02bf55-ac51-4d9a-b652-64ddf73e22c6 (1)

Commentaire :Terrain de L'Ermitage - Chemin des Hautes Ginestieres

22 déc. 2023 à 18:38:55

